

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2021

Présents :

Yannick BAUGUIL - Rémi CANITROT - Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE - Gilles FOULON - Jean-Louis GREZES-BESSET – Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE – Véronique LACOMBE - Benoît MOLINIE – Dominique PEREZ - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE – Sandrine SUDRES

Excusée :

Magali BOCARD

Procuration : Magali Bocard donne pouvoir à JL Grèzes-Besset

⇒ 15 votants sur 15 élus

Secrétaire de séance : JL GREZES BESSET

1 Approbation du C.R. du Conseil Municipal du 14/04/21

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 14 avril 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 DM de régularisation des budgets 2021,

2.1 Décision modificative n° 1 – Budget Commune – Frais d'acquisition maison MATTHEY –

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal de la Commune,

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, à la demande de la DGFIP, de modifier les inscriptions du budget primitif pour l'année 2021 de la façon suivante :

Section d'investissement :		
	Diminution	Augmentation
Article 2313-153	- 15.54 €	
Article 2138-169		+ 15.54 €

2.2 Décision modificative n°2 – Budget Assainissement

Mr le maire expose au Conseil Municipal que des crédits ont été ouverts, dans le budget assainissement au compte 1391-040 qui est un compte de dépenses au lieu du compte 28158-040.

Il convient donc de modifier les inscriptions du budget assainissement pour l'année 2021 de la façon suivante :

Section d'investissement - recettes :		
	Diminution	Augmentation
Article 1391-040	- 15 152.00 €	
Article 28158-040		+ 15 152.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées.

2.3 Décision modificative n° 3 – Budget Lotissement le Suquet

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que les chapitres globalisés à utiliser pour la constatation des stocks sont le 3555-040 et le 71355-042. Le chapitre globalisé 010 est non conforme et les opérations d'ordre sont déséquilibrées (040 et 042). Afin de prendre en charge le budget, le chapitre globalisé 010 a dû être supprimé car il s'agit d'une anomalie bloquante non forçable. Seul le chapitre 040 peut être associé à ce compte.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement :		
	Diminution	Augmentation
Article 3555-010 dép.	- 207 914.54 €	
Article 3555-040 dép.		+ 207 914.54 €
Article 3354-010 rec.	- 224 803.61 €	
Article 3555-040 rec.		+ 224 803.61 €
Section de fonctionnement :		
	Diminution	Augmentation
Article 7133-042 dép.	- 224 803.61 €	
Article 71355-042 dép.		+ 224 803.61 €
Article 608 dép.	- 3 722.95 €	
Article 608-043 dép.		+ 3 722.95 €
Article 796-042 rec.	- 3 722.95 €	
Article 796-043 rec.		+ 3 722.95 €
Article 7788 rec.	- 1.00 €	
Article 7588 rec.		+ 1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées par le Trésor Public.

2.4 Décision modificative n°4 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers –

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Suite à plusieurs mises en demeures envoyées à un habitant propriétaire du bâtiment présentant un danger imminent pour les passants, sis au lieu-dit « La Vialette » Commune de CAMJAC, cadastré section AD numéro 129, restées infructueuses,
- Suite à un rapport dressé par Mme Marie-Thérèse CAYZAC-BENEZECH, expert près le Tribunal Administratif de TOULOUSE, désignée par Mme SELLES, Juge des Référéés en date du 24 juillet 2020,
- Ce rapport a conclu que le bâtiment était en « état de péril grave et imminent » et qu'il y avait urgence à ce que des mesures soient prises en vue de garantir la sécurité publique,
- Un arrêté de péril imminent a donc été pris le 07 août 2020 concernant ledit bâtiment,
- Les travaux nécessaires afin de sécuriser les lieux ont été effectués et mandatés en 2020,
- Des travaux de finition de chantier ont été nécessaires et réalisés début 2021 par la SARL SEGALA CONSTRUCTION pour un montant de 233,42 euros.
- Pour cela, et en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient d'imputer le montant de ces travaux supplémentaires au compte 4541 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers / dépenses » et de prévoir les crédits (facturation au débiteur ou à un tiers) sur le compte 4542 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers / recettes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'adopter la décision modificative relative aux travaux effectués d'office pour le compte de tiers comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) Opération	Montant	Article (chap) opération	Montant
4541 (SARL SEGALA CONSTRUCTION)	233,42 €	4542 (Dossier Danger imminent)	233,42 €
Total dépenses	233,42 €	Total recettes	233,42 €

2.5 Délibération complémentaire rafraîchissement et extension de la salle des fêtes de Frons –

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Qu'un projet de rafraîchissement et extension de la salle des fêtes de Frons a été voté lors du Conseil Municipal du 06 février 2021,
- Et qu'un plan de financement avait été établi. Le montant des travaux prévu reste inchangé et s'élève à 163 769 euros HT.

Mr le Maire informe les élus du montant de la DETR accordé à la commune de Camjac par Mme la Préfète, soit 32 771.00 euros (20% au lieu des 40% demandés).

Il convient donc de modifier en conséquence ce plan de financement de la manière suivante :

ETAT	DETR 20%	32 771,00 €
REGION PETR	FEDER 15%	24 565,00 €
DEPARTEMENT	Aide exceptionnelle 25%	40 942,00 €
AUTOFINANCEMENT	40%	65 491,00 €
COUT GLOBAL DU PROJET		163 769,00 € HT

Mr le Maire propose aux élus de solliciter CERTI-ENERGIE, organisme qui accompagne les communes en recherche d'économies d'énergie (chauffage). Tel est notre cas.

Une demande de subvention complémentaire sera donc effectuée et nécessite au préalable une enquête DPE avant et après travaux.

3 Organisation des élections départementales et régionales

Elections 20 et 27 juin, 2 scrutins : Départementale et Régionale.

Bureau de vote : Salle des fêtes de Camjac avec autorisation préfectorale

Obligation de mettre en place 2 bureaux de votes indépendants

Les 2 élections se déroulent simultanément : heure d'ouverture 8h00 heures de clôture 18h00 et dépouillement dans la continuité.

Les résultats sont transmis à la Préfecture à Rodez pour les régionales et à Baraqueville, chef-lieu de Canton pour les départementales.

Constitutions de 2 équipes de 6, 1 équipe par bureau, à savoir :

- E Départementale : Gaby Espie, Laurent Grimal, Benoît Molinié, Joselyne Fabre, Yannick Bauguil, Sanielle Soulié.
- E Régionale : JL GB, Sandrine Sudres, Dominique Perez, Gilles Foulon, Aurélien Ripepi, Magali Boccard.

Désigner 4 scrutateurs, 2 par bureau.

4 Point de situation Lotissement Le Suquet,

Mr le Maire informe le conseil municipal que la vente de 5 lots est en cours de réalisation : 1 Permis de Construire a été déposé, 3 promesses de vente ont été signées, 1 négociation est en cours avec un constructeur.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle obligation réglementaire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 impose au vendeur de terrains constructibles, donc à la commune, de faire obligatoirement réaliser une analyse de sol car le lotissement est situé sur une zone argileuse classée catégorie 2.

Dans l'urgence, plusieurs devis viennent d'être demandés aux entreprises expertes dans ce domaine, le rapport devant être remis au futur acquéreur dès promesse de vente.

5 Point de situation des acquisitions par la Commune et des projets en cours

5.1 Maison Matthey.

La signature de l'acte d'acquisition par la Mairie a été réalisée : la mairie est à ce jour propriétaire du bien.

Le conseil municipal confirme la décision de détruire cette maison et autorise Mr le Maire à engager les démarches. Les devis sont en cours de réalisation auprès des entreprises.

5.2 Bâtiment La Mouline

Le Rendez-vous est pris avec le Notaire Maître Escot Notaire à Baraqueville pour signature de l'acte de vente par les consorts Mouysset à la commune de Camjac le 17 juin 2021.

5.3 DETR

Le retour des attributions DETR pour notre projet Salle des Fêtes de Frons est arrivé : Nous avons obtenus 20% de montant du projet soit : 32 771€. Nous avons demandé 40%. Après Renseignements pris auprès de la Préfecture, les 250 demandes déposées malgré un contexte difficile, n'ont pu être totalement honorées et pour celles retenues le partage des attributions a fait l'objet d'une priorisation et répartition les plus équitables possible.

Les élus souhaitent à l'unanimité la réalisation de ce projet porteur d'un précieux lien social.

6 Comptes rendus des commissions Pays Ségali Communauté,

6.1 Voierie

Un rapide compte rendu fait par Benoît Molinié indique qu'un gros travail de structuration de la compétence voirie est à réaliser au niveau du PSC : absence de cadre clair, pas de règles suffisamment définies, quel avenir pour l'équipe des travaux réalisés en régie par les employés communautaires ? comment seront traités les fossés ? par qui ? ... Beaucoup trop de questions sans réponse ! Donc suivre de très près ce dossier pour une raison d'équité entre les 23 communes.

6.2 CTG : Convention Territoriale Globale.

Mr le Maire informe que lors du dernier Conseil Communautaire, les membres unanimes ont donné pouvoir à Mme la Présidente pour signer la CTG entre le PSC et la CAF : Convention territoriale porteuse notamment d'un nouvel élan pour le Centre Social et Culturel du PSC.

7 Questions diverses

7.1 Ecole de Frons :

- Une Rénovation de l'appartement du RdC est rendue indispensable. 2 devis ont été demandés : l'entreprise Ségala Décoration, moins chère, a été choisie pour une intervention avec réalisation des travaux garantie pour mi-juillet.

- Estimation école de Frons :

Le conseil municipal avait demandé une estimation pour possibilité éventuelle de vente de l'ancienne école de Frons. 2 estimations ont été effectuées :

- Vente de l'école en 2 parties séparées : la partie rénovée est estimée 80 000€, l'autre à 40 000€
- Vente de l'école en un seul lot : l'estimation est de 100 000€ max net vendeur.
- Le conseil municipal décide de la mise en agences immobilières du bien pour tentative de vente en un seul lot si possible.
- Les élus statueront en fonction des propositions d'achat.

7.2 Préparation des élections des 20 et 27 Juin 2021

Le 20 et 27 juin se dérouleront 2 élections :

- Les élections départementales
- Les élections régionales

Il s'agit de 2 élections totalement indépendantes. Nous devons donc mettre en place 2 bureaux de votes indépendants avec toute la logistique associée avec respect des règles sanitaires en vigueur.

7.2.1 Constitution des bureaux de vote :

- Elections départementales :

- **1^{er} tour, 20 juin** : Gabriel ESPIE (Président du bureau), Yanick BAUGUIL, Joselyne FABRE, Laurent GRIMAL, Benoît MOLINIE, Danielle SOULIE.
 - **2^{ème} tour, 27 juin** : Gabriel ESPIE (Président du bureau), Yanick BAUGUIL, Joselyne FABRE, Jacques LACOMBE, Laurent GRIMAL, Benoît MOLINIE, Danielle SOULIE.
- Elections régionales :
- **1^{er} tour, 20 juin** : Jean Louis GREZES BESSET (Président du bureau), Magali BOCCARD, Gilles FOULON, Aurélien RIPEPI, Dominique PEREZ, Sandrine SUDRES.
 - **2^{ème} tour, 27 juin** : Jean Louis GREZES BESSET (Président du bureau), Magali BOCCARD, Gilles FOULON, Aurélien RIPEPI, Dominique PEREZ, Sandrine SUDRES.

7.2.2 Tenue des bureaux et dépouillement

Chaque responsable de bureau organise le roulement de son bureau de vote. Une réunion se tiendra le vendredi 19 juin en début d'après-midi avec tous les conseillers disponibles pour préciser les dernières modalités d'organisation. La salle des fêtes sera configurée pour recevoir les électeurs en toute sécurité.

7.2.3 Organisation des bureaux de vote.

Les deux bureaux de vote seront donc placés dans la salle des fêtes de Camjac. Un circuit est organisé à cet effet rendant le vote aisé. Il respecte les gestes barrières. Il interdit les croisements et garantit l'indépendance des 2 bureaux de vote.

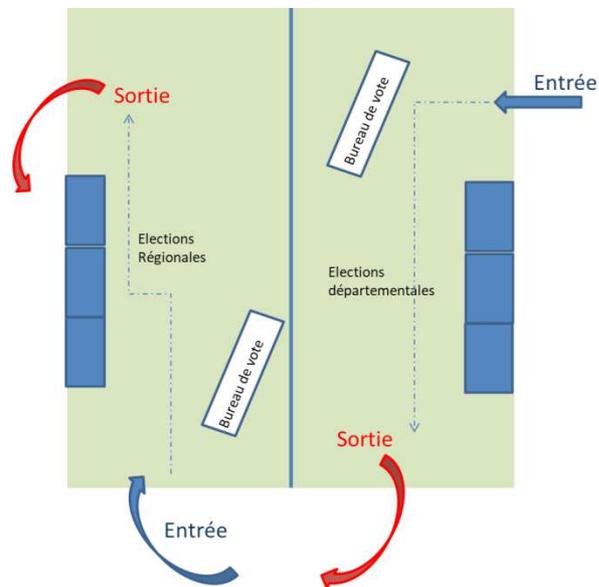
Le dépouillement de chaque élection aura lieu dans son bureau de vote en simultané à 18h.

Les scrutateurs nécessaires aux opérations de dépouillement seront identifiés par avance.

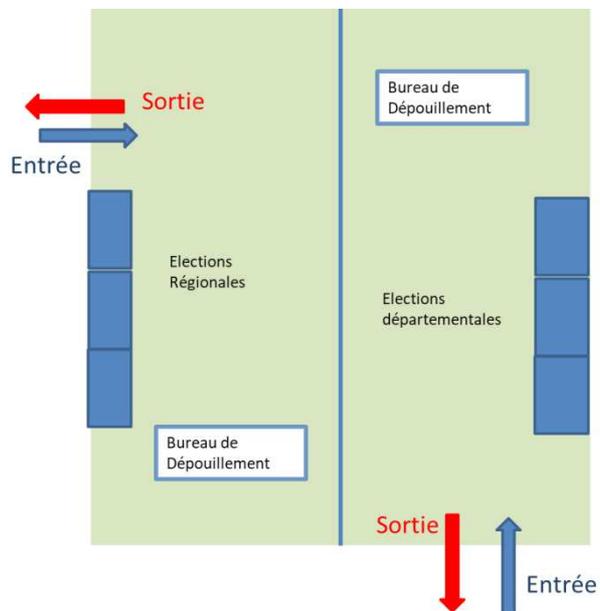
L'ensemble des participants aux opérations de vote seront soit vaccinés, soit titulaires de tests Covid.

Vous trouverez ci-après le plan de circulation sécurisé des bureaux de vote dûment implantés dans la salle des fêtes.

7.2.3.1 Organisation du vote : SALLE des FETES de CAMJAC



7.2.3.2 Organisation du dépouillement : SALLE des FETES de CAMJAC



7.3 Autres informations :

Mr le Maire informe les élus de la fibre qui devient progressivement opérationnelle sur la commune entière. Vous pouvez donc profiter de la fibre dès aujourd'hui.

Le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron) propose des panneaux de signalisation routière dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public. Mr le Maire propose de porter cette démarche d'extinction de l'éclairage public à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30 ;

Fin du compte-rendu